

AMIANTE Préalable Cumul des fonctions - Sous-Section 4 AMCUMULF-INI

Notre organisme de formation référencé par la Carsat Aquitaine est qualifié pour dispenser les formations sous-section 4 sous référentiel INRS, le premier dans le Sud-Aquitaine. Ceci est un gage de qualité.

Nos formations ouvrent droit aux aides et subventions TPE, délivrées par les CARSAT. Nous sommes le seul organisme de formation dans le sud à posséder un plateau de formation amiante mobile pour réaliser vos formations dans votre entreprise.

Objectifs

Organiser et travailler en respectant les règles de prévention pour se protéger du risque amiante.

Public Visé

Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

Pré Requis

Être âgé d'au moins 18 ans,
Savoir lire, maîtriser les 4 opérations de base en mathématique et écrire,
Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'apprenant sera capable de :
Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous section 4.
Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous- section 4.
Encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 les moyens de prévention définis.
Développer ses compétences en prévention

Méthodes et moyens pédagogiques

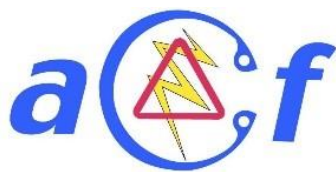
Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.
Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)
Formation pouvant être dispensée en visio-conférence sur la partie théorie.

Parcours pédagogique

Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source :
Définition,
Et/ou application
Et/ou transmission et contrôle de leurs applications
Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante :
Définition,
Et/ou application,
Et/ou transmission et contrôle de leurs applications.
Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques, et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS :
Rédaction,
Et/ou application
Et/ou transmission et contrôle de son application

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs justifiant d'un niveau encadrement technique SS4, d'une formation de formateur amiante SS4.



Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée selon le référentiel INRS SS4 et les modalités d'évaluation de celui-ci en vue de valider la remise d'une attestation de compétence par l'employeur. Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de compétence de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Évaluation théorique de 20 questions par QCM et évaluation des acquis pratique de 1 heure

Validation:

Remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

Durée

35.00 Heures

5 Jours

Effectif

8 personnes maximum



Contactez-nous !

**Eric FERIGO
GERANT**

**Tél. : 0564270517
Mail : contact@certiconsult.fr**



236003